

N° 56

Séance du 13 décembre 2022

OBJET :

**DECISION  
MODIFICATIVE DE  
CREDITS N°3 DU  
BUDGET ANNEXE  
EAU POTABLE  
ANNEE 2022**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221213-20221213\_CC\_D56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 16/12/2022



**Absents remplacés** : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

**Pouvoirs** : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

**Absents excusés** : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe eau potable,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget annexe eau potable, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

La décision modificative n°3 du budget annexe eau potable s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 815 000 € avec :

- L'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie pour 90 000 €
- L'ajustement des charges de structure 2022 pour 130 000 €
- La baisse des prévisions au chapitre 011 sur les comptes 6063 et 6068 pour 20 000 € chacun
- L'inscription de la compensation financière suite au retrait du SIVAP pour 725 000 € ainsi que son étalement sur 5 ans (soit 145 000 € en 2022)
- La baisse du virement à la section d'investissement pour 145 000 €

Pour la section d'investissement, la décision modificative n°3 du budget annexe eau potable s'équilibre avec les ajustements de crédits détaillés ci-après :

- L'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie
- L'ajustement de crédits entre opérations
- La constatation des charges à répartir (compensation financière suite au retrait du SIVAP)

**DM n°3 - Budget Annexe Eau Potable Loire Forez 2022**  
(budget géré en M49 et voté HT)

**Section de fonctionnement**

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
<b>Ajustement des prévisions au chapitre 011</b>				
6287	011	Charges de structure	60 000,00	
6287	011	Charges de structure	70 000,00	
6063	011	Fournitures d'entretien	-20 000,00	
6068	011	Autres matières et fournitures	-20 000,00	
<b>Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2022)</b>				
722	042	Production immobilisée		90 000
<b>Compensation financière suite au retrait du SIVAP</b>				
678	67	Charges exceptionnelles	725 000	
797	042	Transfert de charges exceptionnelles		725 000
6812	042	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	145 000	
023	023	Virement à la section d'investissement	-145 000	
<b>TOTAL</b>			<b>815 000</b>	<b>815 000</b>

0,00

**Section d'investissement**

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-145 000
<b>Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2022)</b>				
2315	040	Installations, matériel et outillages techniques	90 000	
<b>Ajustement sur opérations</b>				
2313	23	Réseaux d'adduction d'eau	-955 000	
21531	21	Installations à caractère spécifique	70 000	
21531	21	Installations à caractère spécifique	70 000	
<b>Constatation de charge à répartir (compensation financière suite retrait SIVAP)</b>				
4818	040	Charges à étaler		145 000
4818	040	Charges à étaler	725 000	
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°3 du budget annexe eau potable pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance